



INFORMATIONS MUNICIPALES



Infos COVID-19

Centre de vaccination COVID

Depuis le vendredi 2 avril et **tous les vendredis jusqu'au 7 mai**, Juniville a été désigné comme centre de vaccination.



Si les 2 premières séances étaient réservées aux personnes de plus de 70 ans ou de plus de 55 ans ayant certaines pathologies, depuis le lundi 12 avril **toutes les personnes de plus de 55 ans peuvent se faire vacciner**.

Pour prendre rendez-vous, il vous suffit de téléphoner au point de réservation au **03.24.72.59.28** les lundis 19, 26 avril et 3 mai de 10 h à 12 h, les jeudis 15, 22, 29 avril et 6 mai de 15 h à 18 h, les vendredis 16, 23, 30 avril et 7 mai de 10 h à 12 h.

Mesures en vigueur à partir du 4 avril 2021

Afin de pouvoir lutter contre la 3^e vague épidémique de la Covid-19, les mesures de freinage fortes déjà en place dans 19 départements ont été élargies à l'ensemble du territoire à compter du dimanche 4 avril 2021 au matin et pour l'instant durant 4 semaines, jusqu'au 3 mai.

Parmi les mesures gouvernementales et préfectorales liées au respect des gestes barrières, au couvre-feu, aux déplacements autorisés ou non, il y a celles qui réglementent **l'occupation ou l'utilisation des établissements sportifs de plein air, stade de football et City-Park, en ce qui concerne notre commune**.

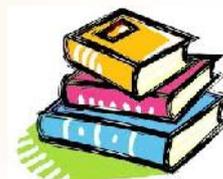
Si les entrainements de sports individuels ou collectifs restent possibles sur ces terrains, à condition d'éviter les contacts, **les regroupements ou rassemblements de plus de 6 personnes aux abords de ces lieux sportifs sont interdits**. Le Maire rappelle à ce sujet qu'**aucun véhicule (auto, moto, scooter, vélo) ne doit stationner ou circuler sur ces endroits ou sur le plateau et qu'il est également interdit d'y fumer ou d'y manger** (voir règlement intérieur du City Stade joint à ce Junivil'Info).

Des contrôles seront régulièrement effectués entre autres par la gendarmerie. Tout manquement à ces consignes fera l'objet de verbalisations.

Bibliothèque Municipale

La bibliothèque **reste ouverte pendant le confinement**, aux horaires habituels :

- Lundi : 10 h - 12 h / 15 h - 18 h 30
- Mardi et jeudi : 15 h - 18 h 30
- Mercredi : 10 h - 12 h / 14 h - 18 h 30
- Vendredi : 10 h - 12 h / 15 h 30 - 18 h 30
- 1 Samedi sur 2 : 10 h - 12 h



Juniville Info



Conseil Municipal



Dernièrement, le 8 avril, le Conseil Municipal s'est réuni avec comme ordre du jour principal le **vote des budgets primitifs de l'année 2021**, dont l'équilibre tant dans son fonctionnement que dans l'investissement doit être respecté.

Si, pour le budget général de cette année, comme celui de l'an passé, nous avons dû intégrer les effets de la crise sanitaire générant quelques dépenses supplémentaires ou des recettes moindres, il nous a fallu, sur la recommandation des services de la Préfecture et des finances locales, rechercher et trouver les moyens de renforcer notre capacité financière pour continuer à honorer les engagements antérieurs de nos réalisations.

Pour ce, nous avons prévu d'économiser environ 25.000 € sur nos dépenses de fonctionnement et d'améliorer nos recettes d'un même montant, soit une optimisation de l'ordre de 50.000 € de notre budget de fonctionnement. Des économies seront réalisées sur les fêtes, cérémonies et manifestations qui sont susceptibles d'être maintenues d'ici la fin de l'année, sur les subventions, rappelant au passage que les associations peuvent se faire aider par la CCPR quand la crise sanitaire les a privées de ressources, sur la charge salariale en ne renouvelant pas le contrat d'un agent, sur les indemnités du Maire et des adjoints (baisse de 10 %), sur les consommations courantes, dont la fourniture de l'énergie électrique souscrite avec un autre fournisseur, etc.

Dans le chapitre des recettes, les dotations de l'Etat restent stables. Par contre, en ce qui concerne les recettes fiscales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé une augmentation de 5% des impôts locaux restants à la commune (foncier bâti et foncier non bâti) puisque la taxe d'habitation, une de nos précédentes ressources, a été supprimée, même si elle est compensée par le transfert du produit du foncier bâti du département sur les communes. En résumé, le contribuable junivillois verra ses impôts sur le foncier bâti et non bâti augmenter un peu, mais c'est à mettre en face de la suppression totale ou partielle de la taxe d'habitation.

Concernant les investissements de 2021, nous devons également faire une pause. Hormis la fin des travaux de la mise en accessibilité et de l'extension de la mairie, seuls sont envisagés divers petits travaux de voirie et de trottoirs et de la signalétique en rapport avec la sécurité dans le village. Les gros travaux de voirie, d'éclairage public et d'aménagement de stationnement dans le centre sont reportés en 2022/2023. Également, pour parfaire notre fonds de roulement devant concourir à financer nos futurs travaux, le Conseil a entrepris récemment la vente de l'immeuble de la rue A. Meunier.

Toutes ces décisions ont été prises en toute conscience, unanimement, de manière à préserver le développement de notre commune dans la continuité de ce qui a été réalisé ces derniers années pour le plus grand bien de nos concitoyens.

Intervention du service technique sur le réseau d'assainissement

A plusieurs reprises lors de ces dernières semaines, nos agents du service technique sont intervenus sur les réseaux d'évacuation des eaux usées pour divers problèmes d'obstruction.

Ils y ont retrouvé une quantité non négligeable de lingettes, couches, serviettes hygiéniques et même une serpillère !

Il est évident que cela n'a rien à faire dans les canalisations, mais qu'il s'agit d'ordures ménagères et qu'il convient de les traiter comme telles.

Cela occasionne la gêne des autres usagers et perturbe le bon fonctionnement de la station d'épuration.

Si cela venait à se reproduire, la commune se réservera le droit de facturer aux personnes concernées l'intervention des agents communaux ou de l'entreprise intervenante.

Nous vous remercions de faire preuve de vigilance à l'avenir.



Travaux de printemps

L'arrivée du printemps est l'occasion de rappeler comme chaque année les horaires à respecter pour l'utilisation des engins à moteur : tondeuse, taille-haies, etc.

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h.
- Le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- Le dimanche de 10 h à 12 h.



VIE ASSOCIATIVE

Offre d'emploi - Directeur de centre aéré (H/F)

L'Association Familles Rurales de Juniville recherche un ou une directeur (trice) pour son accueil de loisirs de juillet.

La personne aura en charge l'écriture et la mise en œuvre du projet pédagogique, la gestion de l'équipe, le lien avec les familles et la gestion administrative de l'accueil.

Les candidats doivent être titulaires du BAFD (stagiaires acceptés) ou équivalences (BP jeps, CAP petite enfance ou professeur des écoles).

Si vous êtes intéressé(e), contactez Mme Catherine CHAPELLE au 06.22.58.62.09 ou par mail : catherinechapelle@sfr.fr



Brocante du 1er Mai annulée

Suite à la crise sanitaire, la brocante du 1er mai 2021 organisée par l'association La Mouche de Mai est annulée.





INFORMATIONS DIVERSES

Ty'Cia crêpes à emporter

Laetitia vous annonce qu'elle réalise des **crêpes sucrées et salées à emporter** le week-end à Juniville.

Elle utilise de la farine bio et essaye de faire marcher au maximum les fournisseurs locaux.

La crêperie s'appelle TY'CIA (Ty : maison en breton) et se situe à l'adresse 5ter rue de la Foire aux bois à Juniville.

Commandes au 06.65.78.36.58.



La boutique de Faustine - Showroom privé

La boutique de Faustine (prêt-à-porter féminin et accessoires) située au 8 rue Beauséjour à Juniville organise un **showroom privé** sur rendez-vous.

Plus d'informations au 06.47.06.75.83.

Retrouvez l'actualité de votre commune sur le site www.juniville.fr et sur la page [Facebook Notre Commune de Juniville](#).



Suivez l'actualité de
JUNIVILLE
en temps réel
avec l'application illiwap

